



Doit ton payer pour ses parents

Par **sophie18**, le **22/01/2013** à **20:48**

Bonjour, au mois de mai 2012, le père de mon mari c'est suicidé, juste avant l'audience au tribunal qui devais prononcer la liquidation judiciaire de son entreprise en "nom propre".

énormément de dettes.(230000)

il était gérant d'une SCI, il a fait emprunter sa soeur et sa mère (donc la grand mère de mon époux) pour la sommes de 80000 euros, mon beau père leur a promis quelle serait propriétaire, hors elles ne sont jamais passez devant le notaire pour signer un acte de propriété.

leurs maison serra sûrement vendu aux enchères.

vendredi nous avons reçus un courrier d'un huissier(mon époux moi-même sa soeur et son frère) nous sommes assignés au tribunal de grand instance (la banque demande que lont paye les dettes de la SCI)

ces dettes la mère de mon mari s'en ai porter caution, environ pour le moment 50000 euros, elle n'a jamais voulu rien faire de sa vie, elle aime vivre au crochet des autres, son avocat peut il nous demander "l'assistance au parents"?? celà nous fait peur.

dans le passer elle a déjà été condamner a une peine de prison de 1 an avec sursi (car elle avait pris le chèquier de son frère et avait fait des faux en écriture)

que doit ton faire???

les obseque nous on pris toute nos économie, nous dépassons les plafons??

merci